

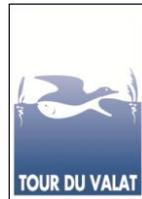


Pôle-relais
Zones
Humides

Pôle-relais lagunes méditerranéennes



Structures porteuses du Pôle-relais :



Conservatoire
d'espaces naturels
Languedoc-Roussillon



www.pole-lagunes.org

APPEL A PROJETS

Animations à destination du grand public

JOURNEES MONDIALES DES ZONES HUMIDES 2013

En Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
Semaine du 26 janvier au 3 février 2013

« *Les zones humides protègent notre eau* »

DATE LIMITE DE REPONSE : 31 OCTOBRE 2012

Avec le soutien technique ou financier :



❖ Une Journée mondiale pour les zones humides (JMZH)



Etangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables... Les zones humides ont leur journée mondiale, le 2 février, jour anniversaire de la convention sur les zones humides, la « [Convention de Ramsar](#) », du nom de la ville d'Iran où elle a été signée le 2 février 1971 (cf. annexe 2). Cette fête des zones humides s'organise autour du 2 février, sur un thème différent décliné chaque année. Les dates choisies en Méditerranée pour la prochaine édition sont du 26 janvier au 3 février 2013.

Cet événement est l'occasion de faire découvrir les zones humides (et dans notre cas, plus particulièrement les lagunes méditerranéennes) et de sensibiliser le public aux valeurs et aux avantages des zones humides en général, et de la Convention de Ramsar. L'esprit des JMZH s'inscrit dans une démarche d'échanges, de communication et de sensibilisation.

❖ Le thème « Les zones humides protègent notre eau »

2013 est l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau : une occasion idéale d'examiner le lien entre l'eau et les zones humides. Le slogan choisi par les bureaux de la convention de Ramsar « Les zones humides protègent notre eau » reflète ainsi l'interdépendance entre l'eau et les zones humides et le rôle crucial que jouent celles-ci. L'utilisation rationnelle de nos zones humides est en effet essentielle pour la gestion durable de l'eau.

Des éléments intéressants sont à retrouver dans la brochure éditée par le secrétariat de Ramsar qui sera mise à disposition [sur leur site Internet](#).

A noter : Vous pouvez recevoir par courrier le matériel Ramsar en écrivant à wwd@ramsar.org

Ci-contre, l'affiche Ramsar réalisée par les bureaux de la convention pour les JMZH 2013. Comme chaque année, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes prévoit d'adapter le graphisme de cette affiche aux zones humides méditerranéennes.



❖ Des pistes pour s'emparer du thème sur les lagunes :

Sous notre climat méditerranéen, la gestion de l'eau dans les zones humides littorales est une problématique prégnante tant pour les usagers que pour les espèces animales et végétales qui dépendent de la quantité et de la qualité de la ressource en eau.

Sur les lagunes, présenter ce sujet au grand public est l'occasion de détailler le travail au quotidien des gestionnaires de zones humides, des usagers, des élus mais également des scientifiques pour la préservation et la restauration des zones humides. Tous portent des objectifs de gestion de l'eau pour les [fonctions et les services](#) rendus par ces milieux (réservoir de biodiversité, réservoir d'eau, épuration naturelle, etc). Les enjeux de l'eau sont partout sur leur territoire : gérer d'un point de vue quantitatif et qualitatif les eaux liées aux usages comme l'agriculture ou l'industrie, gérer le ruissellement des zones urbaines, les eaux usées qui en découlent, suivre la qualité du milieu.

L'objectif est de parvenir à une 'bonne' gestion de l'eau : une eau qui permette une vie animale et végétale riche et variée, une eau exempte de produits toxiques, une eau disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages. Le cadre plus général de cet enjeu est lié aux objectifs de résultats de la France vis-à-vis de l'Europe d'atteindre d'ici 2015 un "bon état écologique de l'eau". La gestion de l'eau en France, a fortiori sur les bassins de Rhône-Méditerranée et Corse, s'organise ainsi

selon les principes de la directive européenne cadre sur l'eau par le biais du [schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et son programme de mesure 2010-2015](#).

Dans le cadre de cet appel à projet, cette thématique permet de s'ouvrir à de nombreuses questions sur les lagunes:

-En quoi les lagunes / zones humides protègent l'eau ? Au regard de la qualité de l'eau, on parle du rôle épuratoire des zones humides, du filtre naturel de la végétation contre les intrants agricoles ou urbains. Quant à la quantité d'eau, on s'imagine souvent les zones humides comme de véritables « éponges naturelles »: elles stockent et restituent de l'eau aux espaces qui les entourent tout au long de l'année et jouent également un rôle dans la régulation du climat.

- Les acteurs de la gestion de l'eau, qui sont-ils ? : qu'ils soient gestionnaires de milieu lagunaire, agriculteurs, pêcheurs ou encore chasseurs, promeneurs... Comment sont décidées les quantités d'eau arrivant en milieu lagunaire et pour quels objectifs ? Quel rôle du gestionnaire dans la conciliation des usages ? Quels outils de gestion ?

- En pratique, quels sont les moyens de gérer les apports d'eau du bassin versant à la mer et inversement ? Le réseau des 'roubines', les systèmes de vannes et autres martelières, les graus naturels ou artificiels sont autant de passages pour l'eau, venant des milieux terrestres ou marins.

- Quels choix de gestion de l'eau pour nos lagunes / zones humides ? Aujourd'hui, étant donné l'usage de nos milieux littoraux, l'urbanisation grandissante, et la place que nous devons nécessairement garder pour la nature, quelle serait une gestion de l'eau 'idéale', durable ? Quelle est la part de naturalité et de gestion par l'homme sur une zone humide?

Ces grandes questions devraient permettre d'interagir avec des acteurs locaux et d'utiliser des supports visuels (cartes, images vues du ciel...) ou des jeux de rôle pour faciliter la compréhension du public. Les chemins empruntés par les acteurs des zones humides le long des cours d'eau et des canaux sont autant de moyens de faire comprendre les circuits de l'eau, sa nature (douce à salée), son action sur le paysage, la faune, la flore et les activités humaines qui en dépendent.

Ces Journées mondiales sont ainsi une opportunité à saisir pour créer des liens avec les acteurs du territoire et plus particulièrement ceux de la gestion de l'eau. C'est l'occasion de sensibiliser le public au rôle crucial des zones humides sur la préservation de notre eau.

Il est à noter que ce thème est facultatif et n'est pas obligatoire pour inscrire un évènement dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides.



❖ Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, coordinateur de l'évènement en Méditerranée

Le [Pôle-relais lagunes méditerranéennes](#) (Pôle lagunes), porté par la Tour du Valat en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) et l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), se mobilise comme chaque année pour cette manifestation d'envergure mondiale. (cf. annexe 3)

En tant que membre du réseau des [Pôles-relais Zones Humides](#) animé par l'Onema au niveau national, il intervient pour les JMZH comme coordinateur des animations en Méditerranée.

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes coordonne et soutient ainsi l'ensemble des animations grand public qui seront réalisées en LR et PACA pour cette édition 2013. En parallèle, des animations pédagogiques pour un public scolaire ou en accueil collectif de mineurs sont organisées en LR et PACA avec la collaboration des GRAINE LR et GRAINE PACA.

En Corse, la coordination est faite par l'OEC en partenariat avec la DREAL de Corse sur une logique de partenariat avec les gestionnaires et animateurs.

Une communication spécifique à la Méditerranée



Chaque année, le Pôle lagunes adapte les outils de communication de Ramsar aux zones humides méditerranéennes et organise une campagne de communication autour de l'évènement : affiches, programmes papier des animations en Méditerranée, communiqués de presse. Ces derniers sont diffusés à l'échelle régionale auprès des structures organisatrices de manifestation et des médias locaux et régionaux.

Depuis 2005, les bilans de ces JMZH sont réalisés et diffusés largement aux acteurs des lagunes, au niveau national et auprès des bureaux de la convention Ramsar. L'ensemble de ces bilans sont disponibles sur [notre site Internet](#).



<<Ci-contre, le [bilan des JMZH 2012](#) réalisé pour la première année en version papier, et diffusé aux organisateurs, acteurs des lagunes, sur le [Portail national ZH](#) et le site de la [convention Ramsar](#).

A droite, un exemple de la [campagne de communication 2012](#) : programmes, affiches, communiqués de presse.

Relais des informations à l'échelle nationale sur le Portail national zones humides :

Le Pôle lagunes assure le relais des animations à l'échelle nationale, au travers de la base de données dédiée aux JMZH sur le Portail national d'accès aux informations sur les zones humides : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides>

Cette base de données regroupe ainsi l'ensemble des animations ayant lieu en Méditerranée et sur tout le territoire national avec la coordination des autres Pôles-relais Zones Humides.

[L'espace visiteurs de cette base](#) élargit la visibilité des animations, et offre ainsi aux visiteurs le loisir de chercher une manifestation en fonction de critères comme le département, le type de manifestation, la condition physique requise...

Une campagne de communication d'ampleur nationale accompagne la diffusion de l'ensemble de ces animations via [l'espace presse](#).

❖ Comment participer ? Quel intérêt à participer ?

Tout organisme intervenant dans la gestion des lagunes et des zones humides, des rivières, de la bande côtière, les associations naturalistes, d'éducation à l'environnement, les organismes culturels et scientifiques, les structures de formation ou tout autre organisme intéressé des régions Languedoc-Roussillon, PACA et Corse peut participer en proposant des manifestations à destination du grand public entre le 26 janvier et le 3 février 2013.

Sur le thème (facultatif) « Les zones humides protègent notre eau », tout type de manifestation peut être proposé pour le grand public (y compris enfants), en voici quelques exemples :

Activité culturelle (conte, théâtre...), Atelier pédagogique, Chantier, Conférence débat, Dégustations produits, Diaporama, Expo photo, Expo technique, Point d'observation, Projection films, Sortie nature, autres...

En annexe 1, sont listées des ressources documentaires qui pourront vous être utiles pour définir le contenu de vos animations.

PARTICIPER POUR AMPLIFIER SA COMMUNICATION :

En répondant à cet appel à projets en tant qu'organisateur, non seulement vous bénéficierez de la communication nationale par le Portail national zones humides, mais vous recevrez également du Pôle lagunes par courrier début janvier 2013 :

- Un communiqué de presse, produit et diffusé par le Pôle lagunes à l'échelle régionale auprès des médias régionaux que vous pourrez réadapter en local,
- Des affiches adaptées aux ZH méditerranéennes,
- Des programmes papier des manifestations JMZH du 26 janvier au 3 février 2013 en Méditerranée (LR, PACA et Corse) incluant votre manifestation.

Par ailleurs, votre manifestation sera relayée dans le bilan de l'édition 2013 qui sera établi à l'échelle de la Méditerranée et diffusé largement en version papier et numérique.

A noter : Deux **appels à projet distincts** sont lancés en Languedoc-Roussillon par le **GRAINE LR** (coordinationlittoral@grainelr.org) et en **PACA** par le **GRAINE PACA** (clairepierrard@grainepaca.org) pour des animations pédagogiques pour un public scolaire ou en accueil collectif de mineurs.

❖ Marche à suivre pour intégrer vos actions à cette campagne de communication : vous devrez préalablement :

- Inscrire directement avant le 31 octobre 2012 votre manifestation en ligne sur le Portail national zones humides : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramсар-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-organisateurs>

A noter : L'accès au formulaire de saisie sera possible à compter du 10 octobre 2012. Le titre, résumé de l'animation et les informations pratiques saisis seront récupérés pour alimenter le programme papier qui sera réalisé en Méditerranée et vous sera envoyé à l'adresse indiquée ainsi que le bilan en fin d'édition. Veillez à bien choisir le 'Pôle-relais lagunes méditerranéennes' comme Pôle-référent en fin de formulaire, nous recevrons alors une alerte pour valider votre manifestation et la publier.

Comme pour l'édition 2012, le Portail national ZH mettra en lumière le plus grand nombre d'événements prévus sur le territoire français pour la JMZH 2013 et réalisera une campagne de communication à grande échelle. Suivez, prochainement en direct, le programme de votre région grâce aux flux RSS et imprimez votre (vos) fiche(s) d'animation(s) directement en format PDF.

Important ! Il est indispensable d'inscrire votre manifestation dans cette base de données nationale avant le 31 octobre 2012 pour qu'elle puisse être intégrée dans le programme papier des JMZH 2013 en Méditerranée et pour valider la demande éventuelle de financement. Au delà de cette date, l'inscription sur ce Portail national sera toujours possible, mais l'intégration au programme papier et le soutien financier non assurés.

- Vous engager à retourner une fiche-bilan pour valoriser l'ensemble des manifestations en Méditerranée :

Une fiche-bilan (1 p) pour chacune de vos manifestations vous sera fournie avant l'édition et devra être retournée par mail au Pôle lagunes dans les 15 jours suivant la fin de la manifestation.

L'ensemble des fiches-bilans et productions seront valorisées dans un rapport final réalisé par le Pôle lagunes (cf. [bilan JMZH 2012](#)) qui sera mis en ligne sur notre site Internet et diffusé largement à l'ensemble de notre réseau d'acteurs (soit plus de 1500 acteurs des lagunes), sur le Portail national zones humides et au secrétariat de la convention Ramsar.

- En Corse : vous rapprocher de l'OEC et de la DREAL Corse :

Gwenaelle.Baldovini@oec.fr et julia.culioli@developpement-durable.gouv.fr

❖ Marche à suivre pour demander un soutien financier en Languedoc-Roussillon ou Provence-Alpes Côte d'Azur : vous devrez préalablement :

- Inscrire directement avant le 31 octobre 2012 votre manifestation en ligne sur le Portail national zones humides : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/agir/ramсар-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/espace-organisateur>

(cf. ci-dessus)

- En parallèle, transmettre au Pôle lagunes votre demande d'appui financier par mail avant le 31 octobre 2012 :

Votre éventuelle demande de soutien financier doit être envoyée par mail accompagnée du déroulé de votre manifestation et du détail du budget :

- Pour les actions situées en région Languedoc-Roussillon : par mail à Sonia Bertrand / CEN L-R:

pole.lagunes.lr@cenlr.org ; Tél: 04 67 02 21 28 / Fax: 04 67 58 42 19

- Pour les actions situées en région PACA : par mail à Nathalie Barré / Tour du Valat :

barre@tourduvalat.org ; Tél : 04 90 97 29 56 / Fax : 04 90 97 20 19

Le Pôle lagunes informera le candidat de la sélection ou non de son projet pour ce soutien financier la semaine du 5 novembre 2012.

A noter : Il s'agit d'un appui financier du Pôle-relais lagunes méditerranéennes, et non d'un financement en tant que tel, mis en œuvre dans la limite des moyens financiers disponibles et en fonction de la pertinence des animations proposées par rapport au thème de cette année et des **critères de sélection en annexe 4**.

- Si votre projet est accepté et maintenu, votre manifestation en ligne sur le Portail national zones humides : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr> sera validée et publiée

Un bon de commande vous sera alors envoyé (par le CEN L-R en LR et la Tour du Valat en PACA).

Suite à la manifestation, la prise en charge financière sera effective à condition que :

- votre manifestation ait été saisie par vos soins sur le Portail national des zones humides,

- votre manifestation ait eu lieu pendant la période définie (du 26 janvier au 3 février 2012 sauf report en accord avec l'équipe du Pôle lagunes),

- la fiche-bilan ait été retournée au Pôle lagunes.

Le versement sera réalisé sur présentation d'une facture (modalités détaillées dans le bon de commande).

Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

ANNEXES

ANNEXE 1 : RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES SUR LE THEME 2013

Synthèse réalisée par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes : « Vers une gestion intégrée des lagunes méditerranéennes » (2007) :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome1_V2.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome2_V2.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/Tome3_V2.pdf

- Classeur et plaquette 'Mieux gérer les lagunes méditerranéennes' (2008)

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLPlaquette_BD.pdf

http://www.pole-lagunes.org/ftp/Synthese_lagunes/081010_PLClasseur_BAT.zip

- Protection et gestion des espaces humides et aquatiques - Guide juridique d'accompagnement des bassins de Rhône-Méditerranée et de Corse (2010)

[http://www.pole-](http://www.pole-lagunes.org/web/2010/fevrier/guide_juridique/Guide_juridique_Cizel2010.pdf)

[lagunes.org/web/2010/fevrier/guide_juridique/Guide_juridique_Cizel2010.pdf](http://www.pole-lagunes.org/web/2010/fevrier/guide_juridique/Guide_juridique_Cizel2010.pdf)

(CD-Rom disponible gratuitement sur demande auprès de : barre@tourduvalat.org)

- Portail national Zones Humides :

<http://www.zones-humides.eaufrance.fr/>

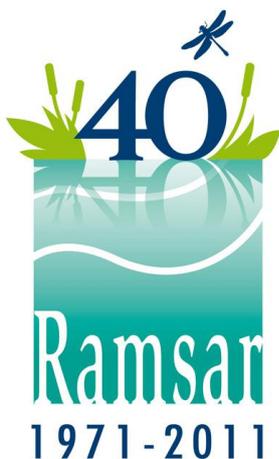
- SDAGE des bassins de Rhône-Méditerranée et Corse :

[schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et son programme de mesure 2010-2015.](#)

- Des documents spécifiques au thème 2013 mis en ligne sur le site Internet de Ramsar à l'adresse :

http://www.ramsar.org/cda/fr/ramсар-activities-wwds-wwd2013index/main/ramсар/1-63-78%5E25913_4000_1

ANNEXE 2 : LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (RAMSAR, IRAN, 1971) ET LA JOURNEE MONDIALE DES ZONES HUMIDES



La reconnaissance de l'importance des zones humides a donné lieu, le 2 février 1971, à la signature d'une convention lors d'une conférence dans la ville iranienne de Ramsar. Cette convention sur les zones humides constitue l'un des premiers traités internationaux de protection de l'environnement. C'est également le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier.

La convention a apporté une première définition des zones humides : « les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas

six mètres ».

La convention de Ramsar a pour mission : « la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier ».

Elle compte actuellement 163 pays signataires. Chaque pays signataire s'engage notamment à désigner au moins un site qui satisfasse aux critères Ramsar d'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) et à garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar. En 2012, 2053 zones humides (soit plus de 190 millions d'hectares) ont déjà été désignées « site Ramsar » à travers le monde.

En ratifiant cette convention en 1986, la France s'est engagée comme les autres parties contractantes, à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. En 2012, 42 sites Ramsar ont été désignés par la France (soit plus de 3,5 millions d'ha y compris l'outre mer), dont 9 concernent des lagunes situées en Languedoc-Roussillon, en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Il s'agit des sites :

- en Languedoc-Roussillon de la « Petite Camargue » (formé par l'étang de l'Or et la Camargue gardoise), les étangs littoraux de la Narbonnaise, les étangs palavasiens,
- en PACA de la Camargue, des étangs de Villepey et des salins d'Hyères,
- en Corse des étangs de Biguglia, de Palo et d'Urbino.

Chaque année, le 2 février est l'occasion de commémorer la signature de la Convention de Ramsar et de communiquer largement auprès du grand public sur la richesse des zones humides et sur l'intérêt de les préserver.

http://www.ramsar.org/cda/fr/ramsar-activities-wwds/main/ramsar/1-63-78_4000_1

ANNEXE 3



Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes fait partie du réseau des Pôles-relais zones humides, créés en 2001 dans le cadre du 1er Plan national d'action en faveur des zones humides.

Coordonné par la Tour du Valat en PACA, le Pôle s'appuie sur le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse afin d'être représenté dans chaque région méditerranéenne et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socio-professionnels, etc.). C'est un programme innovant, au service des acteurs des milieux lagunaires sans distinction géographique ou administrative.

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes répond à deux objectifs essentiels:

- constituer un réseau d'échange des acteurs concernés par les lagunes méditerranéennes – gestionnaires, agents des collectivités territoriales et de l'Etat, socio-professionnels, scientifiques, grand public, etc. ;
- mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques afin de les diffuser auprès des acteurs/gestionnaires pour agir plus efficacement pour la préservation et la restauration de ces milieux.

De ces objectifs ambitieux découlent plusieurs actions pour encourager une gestion plus durable de ces milieux :

- transfert de connaissances par le biais d'outils comme son site Internet, sa Lettre des lagunes, ses bases de données bibliographique et annuaire en ligne,
- organisation de séminaires et réunions de travail entre les acteurs,
- publication de guides et articles de vulgarisation,
- actions de communication et de sensibilisation dont les Journées mondiales des zones humides font partie.

Pour plus d'informations:

www.pole-lagunes.org

Retrouvez notre Lettre des lagunes, newsletter électronique mensuelle

ANNEXE 4 : CRITERES DE SELECTION DES PROJETS POUR LE SOUTIEN FINANCIER EN LR ET PACA

5 critères, élaborés par le Pôle-relais lagunes méditerranéennes et les partenaires des JMZH, seront utilisés pour choisir les différentes structures lauréates qui pourront bénéficier d'un soutien financier en LR et PACA pour des animations entre le 26 janvier et le 3 février 2013.

Toutes les animations proposées seront mentionnées dans le programme interrégional des JMZH 2013.

Rappel :

L'objectif n'est pas de rémunérer certaines structures mais plutôt d'arriver à promouvoir la JMZH auprès des élus et du grand public et de rassembler sur un même support de communication toutes les actions proposées, sur tous les types de zones humides.

« Coup de pouce » financier :

En cas de demande d'un « coup de pouce » au niveau financier pour l'organisation d'une animation, le Pôle-relais lagunes méditerranéennes privilégiera plutôt le soutien financier de structures associatives par rapport aux structures type collectivités. Le financement de l'action se fera par le CEN L-R pour les structures basées en Languedoc-Roussillon et par la Tour du Valat pour celles basées en PACA.

Le financement des prestations sera effectif en 2013 et est conditionné à l'obtention des subventions pour les JMZH 2013 par les 2 structures animatrices du Pôle lagunes.

5 Critères sont retenus :

1) Projet en adéquation avec le thème et l'esprit des JMZH :

Cet évènement sera l'occasion de faire découvrir les zones humides en vue d'améliorer leur prise en compte et de concourir au maintien de leur qualité, voir à leur sauvegarde. L'esprit des JMZH s'inscrit donc dans une démarche d'échange, de communication et de sensibilisation.

La prise en compte effective du thème de l'année sera fortement appréciée, pour s'inscrire dans la démarche de la convention Ramsar.

2) Projet intégrant les problématiques, l'actualité et les politiques du territoire concerné et impliquant les acteurs et notamment élus locaux :

La priorité sera donnée aux actions réalisées en partenariat ou sous couvert des structures de gestion locale, afin notamment de ne pas oublier les actions, les outils mis en place sur le territoire pour préserver, gérer, restaurer les zones humides (ex. Natura 2000, Contrat de milieu, SAGE, Plan de gestion, Réserve naturelle, etc.).

Chaque animation doit au minimum resituer le cadre de ces journées, parler de la convention Ramsar, du rôle majeur joué par les zones humides, des menaces qui pèsent sur celles-ci et donc de l'objectif de ce type de manifestation.

3) Projet privilégiant l'approche partenariale avec des acteurs aux problématiques différentes et permettant de "former" de nouveaux relais :

Si l'on veut démultiplier l'action pour mieux préserver les zones humides, il semble important de sortir du schéma 'classique' : association de protection de la nature, structure de gestion, scientifique, naturaliste... En effet, trouver de nouveaux relais et partenariats auprès d'autres acteurs semble particulièrement intéressant : qu'ils soient acteurs socioprofessionnels (conchyliculteurs, opérateurs touristiques, pêcheurs, éleveurs, agriculteurs...), association sportive, éducation nationale, entreprise privé, grande distribution, etc.

4) Projet permettant d'évoquer les zones humides via des disciplines ou entrées originales :

Promouvoir les zones humides par d'autres biais que la 'simple' approche naturaliste permet d'ouvrir les zones humides à de nouveaux publics. Par exemple, les disciplines artistiques (conte, peinture, art plastique, cinéma, musique, théâtre, cuisine, sport...) peuvent sensibiliser un public qui ne se serait pas déplacé pour le seul aspect naturaliste de la manifestation.

5) Projet en extérieur offrant une solution alternative en intérieur en cas d'intempéries :

Il est dommageable que certaines animations (sortie nature par exemple) soient annulées en l'absence d'une météo clémente. Prévoir une alternative (diaporama dans une salle, débat, report d'animation) nous semble important, nous vous invitons à le préciser dans votre proposition de manifestation.